

MASTER 2 MEEF, 2nd degré, parcours Lettres

Année universitaire 2023–2024

SOMMAIRE

1. Admission et inscription	p. 1
2. Maquette et modalités de contrôle des connaissances	p. 1
2.1. Maquette	p. 1
2.2. Modalités de contrôle des connaissances	p. 2
3. Modalités d'enseignement et organisation de l'année	p. 2
3.1. Modalités d'enseignement	p. 2
3.2. Descriptifs des cours	p. 3
3.3. Alternance	p. 4
3.4. Calendrier de la formation	p. 5
4. CAPES externe de Lettres	p. 5
4.1. Epreuves du CAPES externe de Lettres, option Lettres modernes	p. 6
4.2. Programme de l'épreuve écrite disciplinaire, session 2024	p. 8
4.3. Statistiques	p. 8
5. Equipe enseignante	p. 9
6. Adresses et numéros utiles	p. 9
7. Informations pratiques pour les regroupements	p. 11

1. ADMISSION ET INSCRIPTION

Le M2 est accessible aux titulaires d'un M1 MEEF parcours Lettres.

Une fois admis en M2, les candidats prennent leur inscription administrative auprès de la scolarité de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines de l'université du Mans.

Frais d'inscription pour le master MEEF Lettres hybride proposé au Mans :

- en formation initiale, ils sont identiques à ceux d'un master en présentiel (243 euros pour l'année 2023-24) ; s'y ajoute la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), qui s'élève à 100 euros ;
- en cas de reprise d'études, contacter le Service de formation continue pour obtenir des informations sur les frais à régler : sfc@univ-lemans.fr

2. MAQUETTE ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les intitulés des UE, leur volume semestriel et les modalités de contrôle des connaissances sont communs aux trois universités de l'académie de Nantes.

Aux heures de formation prévues dans la maquette s'ajoutent deux jours dans un établissement du second degré, d'octobre à mai (voir *infra*, section 3.3. Alternance).

2.1. Maquette

Rem. Les cours spécifiques à l'option lettres classiques sont mutualisés avec les sites d'Angers et de Nantes.

Semestre 3

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 31 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 311 – Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	9
		EC 312 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	9
UE 32 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 321 - Maitriser les savoirs disciplinaires : littérature et culture	36
		EC 322 - Maitriser les savoirs disciplinaires : connaissance de la langue	25
		EC 323 - Épistémologie et didactique du français	30
		EC 324 - Numérique et didactique du français	12
		Accompagnement méthodologique aux écrits	2
UE 33 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève (*)	20
		EC 332 - Se former à et par la recherche (*)	12
		EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur	15
		Suivi de la mise en situation professionnelle	2
		Suivi recherche et rédaction d'un mémoire	2
Total semestre 3	30		174

Semestre 4

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 41 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	9
		EC 412 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	9
UE 42 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 421 - Elaboration et exposés de synthèses disciplinaires	30
		EC 422 - Epistémologie et didactique du français	27
		EC 423 - Numérique et didactique du français	12
		Simulation oral 1	1
UE 43 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève (*)	20
		Suivi de la mise en situation professionnelle	2
		Suivi de projet personnel de l'étudiant	2
Total semestre 4	30		112

2.2. Modalités de contrôle des connaissances

L'évaluation se fait intégralement en contrôle continu. Des travaux sont donc à rendre tout au long de chaque semestre. Un tableau précisant les types d'exercices et les dates de dépôt sera communiqué au début de chaque semestre.

Le travail de recherche, engagé en Master 1, se poursuit au semestre 3 : rédaction du mémoire et soutenance au cours du semestre (date limite de soutenance : janvier 2024).

A NOTER : pour les EC marquées ci-dessus d'un astérisque, à savoir les EC 331-431 (Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève) et l'EC 332 (Se former à et par la recherche : soutenance du mémoire), les notes inférieures à 8 ne sont pas compensables.

3. MODALITES D'ENSEIGNEMENT ET ORGANISATION DE L'ANNEE

3.1. Modalités d'enseignement

Les enseignements sont dispensés selon trois modalités :

- Classes virtuelles : connexions synchrones avec partage de documents, activités et retour sur exercices ; les classes virtuelles sont enregistrées et peuvent donc être vues (pendant une durée limitée) par les étudiants qui ne peuvent pas y participer.
- Regroupements sur le site du Mans : pendant les périodes de vacances scolaires de l'académie de Nantes.
- EAD (enseignement à distance), pour l'EC 322 Connaissance de la langue : mise en ligne de ressources écrites (cours, exercices, corrigés) ; les enseignants assurent un tutorat personnalisé et proposent des activités collaboratives.

Sur la plateforme EAD, une page est consacrée à chacune des UE ; vous y trouverez :

- un forum permettant de communiquer avec les enseignants,
- des documents relatifs aux cours,
- les sujets des exercices et devoirs, les espaces de dépôts correspondants et les corrigés.

L'assiduité aux classes virtuelles et la présence aux regroupements sont des conditions de réussite et de validation de la formation. Toute absence devra être justifiée. Les étudiants ne pouvant pas participer aux classes virtuelles doivent visionner régulièrement les enregistrements afin de suivre la progression

des enseignements ; en cas d'absence aux regroupements, il est conseillé de demander aux étudiants présents de partager leurs notes de cours.

Accès à la plateforme EAD

Vous avez accès à la plateforme dès que vous êtes inscrits à l'université ; voici comment procéder :

- connectez-vous à la plateforme (adresse du site : <http://ead.univ-lemans.fr/>),
- cliquez sur "se connecter",
- puis cliquez sur "Utilisateurs de l'Université du Maine",
- saisissez votre identifiant et mot de passe (les mêmes que ceux que vous utilisez pour vous connecter à l'ENT de l'université du Mans qui donne accès au courrier électronique, à l'emploi du temps...).

Vous accéderez à un tableau de bord avec la liste des cours.

En cas de difficultés de connexion, contacter l'assistance EAD : ead-assistance@univ-lemans.fr

3.2. Descriptifs des cours

UE 31 et 41 - L'enseignant acteur de la communauté éducative

EC 311/411 – Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement
Enseignantes : Frédérique Drouin, Mathilde Samson
Descriptif : inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et développer ses connaissances du système éducatif dans une double perspective de professionnalisation et de préparation de l'épreuve orale 2 du CAPES.
EC 312/412 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner
Enseignantes : Frédérique Drouin, Mathilde Samson
Descriptif : poursuivre la construction des compétences du référentiel professionnel et se projeter dans le métier de professeur (préparation de l'épreuve orale 2 du CAPES).

UE 32 et 42 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves

EC 321 - Maitriser les savoirs disciplinaires : littérature et culture
<u>Etude d'oeuvres</u> (oeuvres au programme du CAPES 2023 non étudiées en M1 : <i>Fabliaux du Moyen Age</i> , <i>Les Caractères</i> de La Bruyère, <i>Juste la fin du monde</i> de Lagarce) : 24h
EC 322 - Savoirs disciplinaires : connaissance de la langue
Cet EC est conçu dans la perspective des trois premières questions de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée : sémantique historique, grammaire et étude stylistique. <ul style="list-style-type: none">• <u>Le français en diachronie</u> : 5h - Enseignante : Corinne Féron• <u>Grammaire</u> : 10h - Enseignante : Emmanuelle Calvisi• <u>Stylistique</u> : 10h - Enseignante : Laëtitia Tabard
EC 323/422 - Epistémologie et didactique du français
Enseignants : Moïsa Pariaud, Anne Princen, Eric Thiriet
Descriptif : poursuivre la réflexion engagée en Master 1 : apprendre à concevoir un enseignement dans tous les champs de la discipline (lecture, écriture, oral et étude de la langue). Préparation de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée.

EC 324/423 - Numérique et didactique du français
Enseignant : Philippe Godiveau (Université d'Orléans)
Descriptif : mobiliser les outils numériques dans le cadre de l'enseignement du français (lecture, écriture, oral et étude de la langue) mais également de la prise en charge des troubles spécifiques du langage.
EC 421 - Elaboration et exposés de synthèse disciplinaires (pour l'option Lettres modernes)
Enseignants : Anne Princen, Eric Thiriet
Descriptif : EC de préparation de l'épreuve de leçon (oral 1 du CAPES)

UE 13 et 23 - L'enseignant praticien réflexif

EC 331/431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève
Enseignante : Eric Thiriet, Moïsa Pariaud
Descriptif : développer une pratique réflexive en prenant appui sur les stages en établissement.
EC 332 - Se former à et par la recherche
Enseignants : Eric Thiriet, Moïsa Pariaud, Anne Princen
Descriptif : poursuite du travail engagé en master 1 : accompagnement à la rédaction du mémoire et préparation de la soutenance.
EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur
Enseignants : Eric Thiriet
Descriptif : préparation de l'épreuve d'entretien avec le jury (oral 2 du CAPES)

3.3. Alternance

Les étudiants de M2 sont dans un collège ou un lycée deux jours par semaine, le jeudi et le vendredi,

- soit en tant que stagiaires en pratique accompagnée,
- soit en tant que stagiaires en responsabilité (contractuels alternants).

Stage en pratique accompagnée

Période : de la semaine du 9 octobre au 31 mai.

Le stage est encadré par un tuteur et donne lieu à des analyses de pratiques encadrées par des formateurs spécialistes de didactique.

Une charte, remise en début d'année, précise les modalités de ce stage et les attendus des trois partenaires : le stagiaire, l'établissement d'accueil (dont le professeur-tuteur) et l'Inspé.

L'Inspé propose des lieux de stage dans des établissements secondaires publics de l'académie de Nantes. Les étudiants qui souhaitent faire leur stage dans un établissement privé d'une autre académie ou dans un établissement privé **sous contrat** doivent eux-mêmes trouver un collège ou un lycée qui les accueille, et fournir une attestation du tuteur et du chef d'établissement stipulant qu'ils connaissent les conditions d'accompagnement du stage et les acceptent (les tuteurs extérieurs à l'académie ne peuvent en effet pas être rémunérés, en raison d'une absence de convention entre rectorats).

Le stage donne droit à une gratification d'environ 1250 euros bruts pour l'année.

Stage en responsabilité

Période : du 1er septembre au 31 aout.

Le service du contractuel alternant se déroule à raison de 6 heures par semaine. Ce temps de service est consacré à l'exercice des missions d'enseignement en responsabilité devant élèves, ainsi que des missions liées au service d'enseignement (préparation des séances, suivi du travail des élèves, évaluations, participation aux conseils de classe, travail au sein de l'équipe pédagogique...). Le

contractuel alternant bénéficie dans ce cadre d'un tutorat mixte assuré conjointement par un tuteur désigné au sein de l'établissement d'accueil et par un tuteur désigné par l'Inspé. Le contractuel alternant obtient une rémunération mensuelle brute de 865 euros, à laquelle est ajoutée l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) au prorata du temps de service effectif. Cette rémunération est cumulable avec les bourses sur critères sociaux. Il conserve enfin la protection sociale dont il est bénéficiaire en qualité d'étudiant.

3.4. Calendrier de la formation

Le calendrier des périodes de tutorat pour l'EC 322 et celui des classes virtuelles seront affichés sur la page d'accueil de la formation.

Regroupement 1 :	du lundi 28 aout au jeudi 31 aout 2023
Début de l'alternance pour les contractuels :	le 1er septembre 2023
Début du stage de pratique accompagnée :	semaine du 9 octobre 2023
Regroupement 2 :	du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023
Vacances :	du lundi 30 octobre au dimanche 5 novembre 2023
CAPES blanc 1 :	lundi 27 et mardi 28 novembre 2023
Vacances :	du lundi 25 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
CAPES blanc 2 :	lundi 22 et mardi 23 janvier 2024
Jury intermédiaire :	le mardi 20 février 2024
Regroupement 3 :	du lundi 26 février au vendredi 1er mars 2024
Vacances :	du lundi 4 mars au dimanche 10 mars 2024
CAPES externe, épreuves écrites d'admissibilité :	courant mars
Regroupement 4 :	du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024
Vacances :	du dimanche 29 avril au dimanche 5 mai 2024
Fin de l'alternance (stagiaires et contractuels) :	le vendredi 31 mai 2024
CAPES externe, épreuves orales d'admissibilité :	juin
Jury de session 1 :	le jeudi 13 juin 2024
Examens de 2e session :	du jeudi 27 juin au mercredi 3 juillet 2024
Jury de 2e session :	le lundi 8 juillet 2024

4. CAPES EXTERNE DE LETTRES

Sur les conditions requises pour s'inscrire au CAPES externe, consulter la page suivante le site du MENSJ :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html>

4.1. Epreuves du CAPES externe de Lettres, option Lettres modernes¹

Présentation synthétique des épreuves :

	Intitulé	Durée	Coefficient	Note éliminatoire
Epreuves d'admissibilité	Ecrit 1 – Epreuve écrite disciplinaire : dissertation sur une œuvre littéraire de langue française au programme	6 h	2	5/20
	Ecrit 2 – Epreuve écrite disciplinaire appliquée (à partir d'un corpus) : - sémantique historique - grammaire - stylistique - traitement didactique dans une séquence pédagogique	5 h	2	5/20
Epreuves d'admission	Oral 1 – Epreuve de leçon : conception et animation d'une séance d'enseignement. Options : lettres modernes ; cinéma ; théâtre ; latin pour lettres modernes ; français langue étrangère et français langue seconde	Préparation : 3h Epreuve : 1 h (exposé 40 mn, entretien 20 mn)	5	0/20
	Oral 2 – Epreuve d'entretien	35 mn	3	0/20

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021, paru dans le J.O. du 29 janvier 2021²

"A - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve écrite disciplinaire.

Dissertation à partir d'un sujet portant sur un œuvre littéraire de langue française inscrite au programme.

Le programme est composé de six œuvres, pouvant être prises du Moyen-Âge à nos jours. Il est périodiquement renouvelé en tout ou partie, et fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Au titre de la même session, le programme et le sujet sont communs avec l'épreuve écrite disciplinaire de français prévue au A du I pour les lettres classiques.

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

Un corpus comprenant deux textes littéraires, appartenant à deux siècles différents, du XVI^e siècle à nos jours, et divers documents (extraits de manuels, copies d'élèves, exercices, images, etc.) est proposé au candidat. Le corpus est assorti d'un sujet imposant, dans un premier temps, l'étude d'une ou plusieurs notions grammaticales, incluant le traitement d'une question de sémantique historique depuis les origines de la langue française et, dans un second temps, l'étude stylistique de tout ou partie de l'un des deux textes littéraires.

1 Les épreuves du CAFEP-CAPES (concours de l'enseignement privé) sont identiques à celles du CAPES externe.

2 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075486/2021-09-01/>

Prenant appui sur l'analyse de l'ensemble du corpus, le candidat traite le sujet en se fondant sur ses savoirs grammaticaux et stylistiques. Il en propose ensuite un traitement didactique dans une séquence pédagogique.

Durée : cinq heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat.

Le candidat a le choix entre les domaines suivants qui conditionnent la nature des documents qui lui seront remis par le jury pour la conception d'une séance d'enseignement :

1. Lettres modernes.
2. Cinéma.
3. Théâtre.
4. Latin pour lettres modernes.
5. Français langue étrangère et français langue seconde.

Le choix du domaine est formulé au moment de l'inscription.

Un corpus est proposé au candidat, dont l'élément central est un texte littéraire, assorti d'un document. Selon le choix du domaine retenu par le candidat, il peut s'agir :

- d'un autre texte littéraire, du Moyen-Âge à nos jours, ou une image pour le domaine lettres modernes ;
- d'un extrait d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle pour le domaine cinéma ;
- d'un extrait d'une captation audiovisuelle d'une mise en scène théâtrale pour le domaine théâtre ;
- d'un texte latin, accompagné d'une traduction partielle, pour le domaine latin pour lettres modernes ;
- d'un autre texte littéraire pour le domaine français langue étrangère et français langue seconde.

Le candidat conçoit, pour un niveau de classe donné, une séance d'enseignement qui rend compte de l'analyse de chacun des documents et de leur exploitation conjointe dans une perspective littéraire ouverte sur des prolongements artistiques et culturels, ou linguistiques, dans le domaine qu'il a choisi, selon la nature du document associé.

Dans le cadre du domaine latin, l'épreuve a également pour objectif d'évaluer les compétences de traduction du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée de préparation : trois heures. Durée de l'épreuve : une heure (exposé : quarante minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

Coefficient : 5

2° Epreuve d'entretien. Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3."

[Article 8] "L'épreuve d'entretien avec le jury mentionnée à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

[...] Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI du présent arrêté, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture."

4.2. Programme de l'épreuve écrite disciplinaire, session 2024³

Six oeuvres sont au programme :

Fabliaux du Moyen Âge, édition bilingue de Jean Dufournet, Paris, Flammarion, GF, 2014.

Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, édition de Frank Lestringant, Paris, Le Livre de Poche, "Les Classiques de Poche", 1994.

Jean de La Bruyère, *Les Caractères*, Livres V à XI, de "De la Société et de la Conversation" à "De l'Homme" inclus, édition d'Emmanuel Bury, Paris, Le Livre de Poche, "Les Classiques de Poche", 1995.

Marivaux, *L'Île des esclaves*, dans le volume *Le Prince travesti, L'Île des esclaves, Le Triomphe de l'amour*, édition Jean Goldzink, Paris, GF, 1989.

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*, édition de John E. Jackson, Paris, Le Livre de Poche, "Les Classiques de Poche", 2011.

Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde*, édition Les Solitaires Intempestifs, Paris, "Classiques contemporains", 2007.

4.3. Statistiques⁴

Session	Postes mis au concours	Inscrits	Présents à toutes les épreuves	Admissibles	Admis	Admis/présents
2011	800	2928	1523	1024	645	43,35 %
2012	733	2701	1411	917	681	48,26 %
2013	1000	2848	1518	1155	1000	65,88 %
2014 ¹	1160	4131	2336	1708	922	39,47 %
2014 ²	1070	3453	2070	1379	886	42,8 %
2015	1310	3261	1853	1466	1113	60,06 %

3 <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/6494/download>

4 <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104735/donnees-statistiques.html>

2016	1316	3515	1937	1469	1079	55,7 %
2017	1288	3685	1962	1531	1137	57,95 %
2018	1040	3510	1847	1399	1040	56,31 %
2019	843	3436	1812	1362	843	46,52 %
2020	835	3109	1648		835	50,67 %
2021	810	3068	1672	1301	810	48,44 %
2022	755	1889	941	729	598	63,55 %
2023	755	2036				

Rem.

- 2014¹ = "session exceptionnelle", selon les modalités de la réforme de 2010 ;

- 2014² = écrits en avril 2014, oraux en juin 2014, selon les modalités de la réforme de 2013.

5. EQUIPE ENSEIGNANTE DU M2 MEEF LETTRES

Mme Emmanuelle CALVISI	Emmanuelle.Calvisi@univ-lemans.fr
Mme Frédérique DROUIN	Frederique.Drouin@univ-nantes.fr
Mme Corinne FERON	corinne.feron@univ-lemans.fr
M. Philippe GODIVEAU	philippe.godiveau@univ-orleans.fr
Mme Moïsa PARIAUD	moisa.pariaud@univ-nantes.fr
Mme Anne PRINCEN	anne.princen@univ-nantes.fr
Mme Mathilde SAMSON	Mathilde.Samson@univ-nantes.fr
Mme Laëtitia TABARD	laetitia.tabard@univ-lemans.fr
M. Eric THIRIET	eric.thiriet@univ-nantes.fr

6. ADRESSES ET NUMEROS UTILES

Responsables du Master MEEF ESD Lettres

Inspé : Eric THIRIET – Courriel : eric.thiriet@univ-nantes.fr

Université : Corinne FÉRON – Courriel : Corinne.Feron@univ-lemans.fr

Secrétariat de l'Inspé du Mans : Sonia LE GOUALLEC

Courriel : sonia.legouallec@univ-nantes.fr

Tél. : 02 43 77 69 05

Scolarité de l'Inspé de Nantes

Courriel : inspe-scolarite@univ-nantes.fr

Tél. (de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30) :

Anne BRIAND-BABARIT (candidatures, stages) : 02 53 59 24 18

Emilie CORITON-ASTIER (jury, examens, diplômes) : 02 53 59 24 19

Isabelle GOUARD (jury, examens, diplômes) : 02 53 59 24 13

Mélanie MALNOË (candidatures, stages) : 02 53 59 24 33

Secrétariat du département de Lettres (UFR Lettres, langues et sciences humaines) : Chantal CAYON

Courriel : chantal.cayon@univ-lemans.fr

Tél. : 02 43 83 31 68

Assistance technique

Courriel : ead-assistance@univ-lemans.fr

Tél. : 02 43 83 26 88 (de septembre à mars, du lundi au vendredi : 9h30-12h30 / 14h-16h30)

INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES

23 rue du Recteur Schmitt, BP 92235, 44322 Nantes cedex 3

Tél. : 02 40 74 25 10

Site internet : <https://inspe.univ-nantes.fr/>

INSPÉ, SITE DU MANS

11 boulevard Pythagore, 72016 Le Mans cedex 2

Tél. : 02 43 77 69 00

Site internet : <https://inspe-site-lemans.univ-nantes.fr/>

UNIVERSITÉ DU MAINE, UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9

Site internet : <http://lettres.univ-lemans.fr>

Accueil : 02.43.83.31.90

Service Scolarité :

Tél. : 02 43 83 31 54 ; 02 43 83 31 55

Courriel : scola-let@univ-lemans.fr

Service de formation continue :

Boulevard Pythagore, 72085 LE MANS Cedex 9

Tél. : 02 43 83 30 70

Courriel : sfc@univ-lemans.fr

EAD :

Accès à la plateforme : <http://ead.univ-lemans.fr/>

Assistance : ead-assistance@univ-lemans.fr

Bibliothèque universitaire du Mans (possibilité de prêts à distance)

Site internet : <http://www.bumaine.fr/>

Tél. : 02 43 83 30 64

Courriel : bu@univ-lemans.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Site internet : www.education.gouv.fr

Formation des enseignants : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34007/devenir-enseignant.html>

Consultation des rapports du jury des dernières sessions :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Consultation du Bulletin officiel. : <https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-89558>

RECTORAT DE NANTES

4, rue de la Houssinière, BP 72616, 44326 Nantes cedex 3

Tél. : 02 40 37 37 37

Site internet : www.ac-nantes.fr

7. INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES REGROUPEMENTS

Les regroupements ont lieu sur le Campus du Mans, dans les locaux de l'Inspé (11 Boulevard Pythagore, 72000 Le Mans - Tél : 02 43 77 69 00) ou de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'université du Mans (Avenue Olivier Messiaen, 72 000 Le Mans - Tél. : 02 43 83 31 90).

Accès

Par les transports en commun : depuis la gare SNCF, prendre le tram ligne T1, direction Université ; pour l'Inspé : arrêt Université (terminus de la ligne) ; pour l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines : arrêt Campus Ribay.

Durée du trajet : environ 20 mn.

En voiture : sortie 8 de l'A11 (Le Mans Ouest).